



Chaque geste **compte.**

PLANTES TOXIQUES



BERCE DU CAUCASE

La présence de la Berce du Caucase dans la région et à Prévost est une réalité... Les citoyens qui croient être en présence de cette plante, peu importe l'endroit (sur la propriété, sur les accotements, sur un terrain vague ou dans un parc), ne doivent pas y toucher et communiquer avec le Service de l'environnement.



HERBE À LA PUCE

L'herbe à la puce est une plante toxique qui pousse un peu partout. Les citoyens qui observent ou croient observer cette plante en bordure de rue ou dans un fossé doivent communiquer avec le Service de l'environnement. Pour ce qui est de sa présence sur propriétés privées, chaque propriétaire est tenu, en vertu de la réglementation, de voir à son élimination.

Information : ville.prevast.qc.ca

Les citoyens sont fortement invités à communiquer avec le Service de l'environnement afin que des spécialistes effectuent une inspection rapide. Le secteur visé pourra donc être ajouté à la campagne annuelle d'épandage pour détruire les plantes et un suivi annuel sera effectué.

ABATTAGE D'ARBRES

GRATUIT

PERMIS OBLIGATOIRE

La Ville de Prévost possède un règlement qui interdit d'abattre un arbre sans avoir préalablement obtenu un permis à cet effet. Même un arbre cassé ou complètement mort nécessite un permis dûment émis par le Service de l'environnement. Il est donc essentiel d'obtenir ledit permis avant de procéder à la coupe d'un arbre pour éviter une amende de plus de 850 \$!

Pour faire une demande, communiquez avec le Service de l'environnement au 450 224-8888, poste 6230 ou au techenviro@ville.prevast.qc.ca.

CAHIER VIVREZ Prévost

NOUVELLE PROCÉDURE DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES

Dans une nouvelle approche utilisateur-payeur, les collectes de branches pour le déchiquetage impliquent dorénavant des frais pour les citoyens désirant utiliser le service. Afin de s'assurer d'obtenir les meilleurs coûts pour les Prévostois et en utilisant notre volume d'achat, la Ville a lancé un appel de proposition parmi les professionnels de la région.

L'entrepreneur Émondage Maxime Lemay s'occupe maintenant du déchiquetage des branches sur le territoire prévostois. Chaque tranche de 15 minutes de déchiquetage est facturée au coût de 55 \$ + txs directement au citoyen par l'entrepreneur. L'inscription est obligatoire, en ligne, au emondageml.com ou par téléphone au 514 241-9536. Les collectes se feront à la discrétion de l'entrepreneur sans dépasser 30 jours entre l'inscription et le ramassage.



APPEL DE CANDIDATURE

COMITÉ CONSULTATIF DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT



Deux postes sont à combler soit un (1) membre citoyen(e) et un (1) membre représentant le monde des affaires.

Le comité se réunit approximativement une fois par mois. Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir une brève description de leurs motivations et leurs coordonnées par courriel avant le 23 juillet au projetges@ville.prevast.qc.ca.